



Chasse Sur Rhône, le 17/03/2026

**ARRETE n° 027PM/2026**

Le Maire de Chasse-sur-Rhône :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2211-1 et L.2212-1 et L.2212.22, concernant les pouvoirs de police du Maire,
- Vu le Décret N° 2009-16 du 07 janvier 2009, relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage.
- Vu la demande de déclaration préalable déposée contre récépissé par Monsieur NORMAND Damien, président du club des sauveteurs de Chasse sur Rhône, en vue de l'organisation d'une vente au déballage de vêtement et objet d'occasion le dimanche 21 juin 2026 de 06h00 à 18h00 à proximité du bassin de joute situé allée Joseph Clechet 38670 Chasse sur Rhône

Considérant que, d'un point de vue d'ordre public, rien ne s'oppose à la présente demande

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Président du club des sauveteurs de Chasse sur Rhône est autorisé à organiser une vente au déballage de vêtement et objet d'occasion, le dimanche 21 juin 2026 de 06h00 à 18h00 à proximité du bassin de joute situé allée Joseph Clechet 38670 Chasse sur Rhône

**Article 2** : Aucun affichage sauvage ni de panneaux publicitaires non conformes aux textes ne seront autorisés sur la voie publique

**Article 3** : L'organisateur et les participants devront respecter les dispositions de la loi N° 96-603 du 5 juillet 1996.

**Article 4** : Ampliations du présent arrêté sera adressés à :

- M. le Sous-Préfet de Vienne, aux fins de dépôts
- M. le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CHASSE/RHONE
- M. NORMAND Damien

Fait à Chasse sur Rhône, le 17/03/2026

Le Maire,  
Christophe BOUVIER

